

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 03 mars 2025 à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil municipal de la mairie de Tauxigny, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROBIN, Maire, sur convocation adressée le 26/02/2025.

Etaient présents : MM. ROBIN Jean-Louis, GIRARD Yannis, MALVILLE Gilles, DOUCET Antoine, JACQUET Stéphane, POUPEAU Stéphane, BUREAU Antoine, DURAND Mathieu, MAUPTIT Sébastien; Mmes VIALLES Élisabeth, DUPUY Charline, MARCHAND Marie, GOUALLIER Noëlle, LAGNY Peggy, GUÉRET Stéphanie, HARPIGNIES Aurore, BAUDAIS Alexandra, BIRAUD Marie-Hélène, AUGU Johanna et GASNAULT Ella.

Etaient absents excusés : DUBOIS Cyrille, GATEFIN Bertrand et COIREAU Jérôme.

Pouvoirs : DUBOIS Cyrille à AUGU Johanna
GATEFIN Bertrand à GUÉRET Stéphanie
COIREAU Jérôme à VIALLES Élisabeth

Secrétaire de séance : M. MAUPTIT Sébastien.

Ordre du jour

*AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD 943

*PROJET COMMUNAL DANS LE CADRE DE LA DOTATION AMENDES DE POLICE

*AVENANTS AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

*RESTAURATION SCOLAIRE

*DON A L'INSTITUT PASTEUR

*MAIRE DELEGUE

QUESTIONS DIVERSES

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, lit le procès-verbal du conseil municipal du 03 février 2025.

Aucune remarque n'ayant été faite sur le compte-rendu de la réunion du 03 février 2025, il est approuvé à l'unanimité.

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE
RD 943**

CONTRE : B. GATEFIN ; ABSTENTIONS : S. GUÉRET, S. MAUPTIT.

Le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire a pour projet de mener en tant que maître d'ouvrage une opération d'aménagement de la RD 943 entre Cormery et Loches, soit un tronçon d'environ 18 km.

Les principaux objectifs du réaménagement de la RD 943 entre Cormery et Loches sont :

- L'amélioration des conditions de sécurité des usagers
- L'amélioration de la desserte du territoire
- L'amélioration de la mixité des usages de la route
- La mise aux normes environnementales.

M. Sébastien MAUPTIT demande quelles sont les réalisations concrètes prévues dans le projet.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, présente les plans d'aménagements.

Le projet d'aménagement se caractérise par le dévoiement des réseaux extérieurs impactés par le projet, l'élargissement de l'assiette de la route pour la stabilisation des accotements, l'élargissement de la route avec la mise en 2 x 2 voies de trois tronçons pour la création de zones de dépassement sécurisé, la modification du réseau d'assainissement de la plateforme routière, la sécurisation des carrefours maintenus, le rétablissement des cheminements et voies impactés et la réduction du nombre d'accès directs sur la RD 943, l'insertion paysagère du projet et les mesures relatives à la préservation de la biodiversité, et la mise en œuvre de la signalisation et des équipements nécessaires à l'exploitation de la route et à la sécurité de l'infrastructure.

Axe transversal essentiel interdépartemental et interrégional indispensable au développement économique et touristique, le trafic journalier était en 2019 de :

- 9 400 véhicules/jour, avec une augmentation de 3,1% par an
- dont 900 poids lourds, avec une augmentation de 1,1% par an.

Et il représente :

- 3 853 entreprises dont 373 établissements employeurs à Loches (*données INSEE 2021*)
- 28 522 emplois dont 4 771 à Loches (*données INSEE 2021*).

L'aménagement de cette dernière permettra l'amélioration de l'insertion environnemental de la route, notamment par la mise à niveau de l'assainissement pluvial (réseau séparant les eaux des bassins versants naturels et les eaux de la plateforme routière, bassins de rétention...), mais aussi la sécurisation et le renforcement des cheminements.

Une enquête publique portant sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la RD943, une enquête parcellaire, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Chambourg-sur-Indre, Cormery, Courçay, Azay-sur-Indre, Reignac-sur-Indre et Tauxigny-Saint-Bauld, et l'autorisation environnementale s'est tenue du 27 janvier au 28 février 2025.

Par ailleurs, cette route départementale est très fréquentée par des véhicules sanitaires entre les différents établissements hospitaliers de Tours et l'hôpital de Loches, mais aussi de l'Indre. Ces véhicules ont besoin de conditions de rapidité et de sécurité. Mais les agriculteurs locaux utilisent également la RD943, qui est souvent un barreau incontournable, et les engins agricoles, de par leur lenteur évidente, gênent la fluidité de la circulation et peuvent être à l'origine d'accidents graves.

Ce projet porté par le Département permettra donc :

- D'améliorer la desserte du territoire de la Communauté de communes
- D'améliorer les conditions de sécurité des usagers
- D'accompagner le développement économique et touristique sur le territoire de la CCLST
- D'améliorer l'insertion environnementale et paysagère de la RD943.

M. Sébastien MAUPTIT demande si les portions en 2x2 voies seront en limitation de vitesse à 90 km/h ou 110 km/h.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, pense que oui.

M. Antoine DOUCET dit qu'à l'origine le projet était présenté avec un objectif de limitation de vitesse à 110 km/h possible avec une 2x2 voies permettant ainsi les dépassements.

Le Conseil municipal trouve dommageable que le projet ne prenne pas en compte une déviation des communes de Cormery et Truyes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 20 voix Pour, 1 voix Contre, 2 Abstentions, donne un avis favorable au projet d'aménagement de la route départementale RD 943.

AMENDES DE POLICE 2025.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, rappelle la possibilité de demander à bénéficier de la subvention amende de police. La commune de Tauxigny-Saint-Bauld souhaite sécuriser les piétons provenant de la rue des Rochers et se dirigeant vers l'école, le stade, le haut-bourg. Une portion d'environ 70 mètres de la rue Haute ne bénéficie pas d'un trottoir délimité. Ce type de projet sécurisation rentre dans les critères d'éligibilité du Conseil départemental de création de cheminement notamment aux abords des établissements scolaires

L'estimatif des travaux est de 11 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander la subvention Amendes de police 2025 au Conseil Départemental pour le projet de réalisation d'un trottoir de cheminement rue Haute, de la rue des Rochers vers la rue du stade et l'école.

Il charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

La dépense sera inscrite au budget communal 2025 (Programme 60 : Voirie).

Mme Marie MARCHAND demande sur quelle commune est située la partie piétonne du passage à niveau de la voie de chemin de fer. Elle estime que ce passage utilisé par des piétons est dangereux pour eux.

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, indique que ce passage est situé sur la commune de Tauxigny-Saint-Bauld. Le marquage au sol indique ce passage. Il regrette que pour l'accès à la ZAC du Node PARK, il n'ait pas été possible d'aménager un passage par la SNCF par-dessus la voie au niveau de la gare de Cormery et pour l'accès à la zone industrielle sur la commune de Cormery située de l'autre côté de la départementale RD 943, cette commune n'ayant jamais procédé à l'aménagement d'un chemin sécurisé longeant cette zone.

AVENANT N°1 AU LOT N°10 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - ÉLECTRICITÉ

La maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire a transmis en mairie une demande d'avenant au lot n°10 Electricité attribué à l'Entreprise PLUME THOMASSEAU.

Cet avenant d'un montant de 5 550 € HT est demandé pour la fourniture et la mise en place de prises mono et tetra adaptées cuisine supplémentaires, la mise en place d'une isolation extérieure de la ventilation et modification du système de réseau incendie.

Le montant du marché est porté à 22 603.65 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de 5 550 € HT au lot n°10 Electricité du marché des travaux d'extension du restaurant scolaire attribué à l'entreprise PLUME-THOMASSEAU.

La dépense sera inscrite au budget communal 2025.

**AVENANT N°1 AU LOT N°8 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT
SCOLAIRE - PEINTURE**

La maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire a transmis en mairie une demande d'avenant au lot n°8 Peinture attribué à l'Entreprise SPB.

Cet avenant d'un montant de moins-value de 5 033.22 € représente des panneaux acoustiques non nécessaires.

Le montant du marché est réévalué à 17 367.43 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de moins-value de 5 033.22 € HT au lot n°8 peinture du marché des travaux d'extension du restaurant scolaire attribué à l'entreprise SPB.

La dépense était prévue au budget primitif 2024.

**AVENANT N°1 AU LOT N°6 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT
SCOLAIRE – MENUISERIES INTERIEURES**

La maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du restaurant scolaire a transmis en mairie une demande d'avenant au lot n°6 Menuiseries intérieures attribué à l'Entreprise MGP.

Cet avenant d'un montant de moins-value de 4 948.10 € représente des menuiseries intérieures non nécessaires.

Le montant du marché est réévalué à 23 653.30 HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'avenant n°1 d'un montant de moins value de 4 948.10 € HT au lot n°6 menuiseries intérieures du marché des travaux d'extension du restaurant scolaire attribué à l'entreprise MGP.

La dépense était prévue au budget primitif 2024.

M. Gilles MALVILLE, Adjoint au Maire, chargé du suivi des travaux, regrette les trop nombreux avenants sur ce projet d'extension du restaurant scolaire.

RESTAURATION SCOLAIRE

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, confirme que la mairie va reprendre la gestion de la restauration scolaire suite à l'arrêt de l'association de la cantine scolaire.

Une consultation d'entreprises prestataires va être lancée.

Les élus s'accordent, afin d'ouvrir au maximum la consultation et de laisser à la commune la maîtrise du choix des prestations finales, à ce que la consultation porte sur différentes possibilités offertes aux candidats à savoir :

- en base de proposition, une possibilité de cuisine sur place

- en variante libre non obligatoire une fourniture en liaison froide
- en variante libre non obligatoire une fourniture en liaison chaude.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

Arrivée de M. Bertrand GATEFIN pour prendre part à la réunion du Conseil municipal.
M. GATEFIN était excusé de son absence en début de réunion pour des raisons professionnelles.

DON A L'INSTITUT PASTEUR

La famille de Monsieur AUDURIER, Maire Honoraire de Tauxigny, décédé le 06 février, a souhaité que des dons soient fait à l'Institut Pasteur à la place des fleurs traditionnellement marques de reconnaissance.

Les élus décident de transformer en don la somme traditionnellement consacrée aux fleurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de faire un don d'un montant de 100 € à l'Institut Pasteur.

La dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

MAIRIE DÉLÉGUÉE

M. Jean-Louis ROBIN, Maire, indique à l'assemblée que le sujet de la commune déléguée est reporté au prochain conseil municipal. Les informations de la préfectures sont parvenues seulement en début d'après-midi concernant la confirmation ou non de procéder à l'élection d'un maire délégué pour pouvoir procéder à la suppression de la commune déléguée. Cela permettrait d'entériner définitivement la fusion des communes historiques de Tauxigny et de Saint-Bauld et de simplifier certaines gestions administratives principalement en matière d'état-civil.

Il sera ainsi procédé à l'élection d'un maire délégué à la commune déléguée de Saint-Bauld lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- INSTALLATION DE L'ALSH SUR LE SITE DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.

M. Mathieu DURAND, Président de l'Association Familles Rurales de Tauxigny, fait part du bon déroulement du déménagement de l'ALSH du foyer socioculturel vers l'école. Il informe de la satisfaction de l'équipe en regrettant toutefois, en ce début de fonctionnement, les tensions présentes entre les différentes entités intervenant sur le site (AFR, Personnel communal, Cantine scolaire).

- COMMERCE :

M. ROBIN Jean-Louis, Maire, informe qu'un candidat à la reprise de la location gérance du commerce Bar Tabac Epicerie Multiservice sera reçu pour présentation de son dossier le mardi 04 mars à 18h00 en mairie. Outre les élus, les partenaires accompagnant la commune seront présents.

La séance est close à 20 heures 13 minutes.

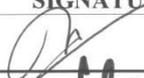
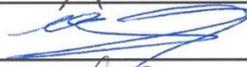
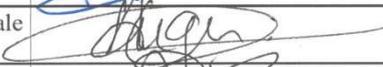
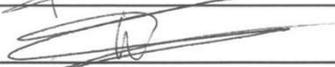
Le prochain Conseil Municipal se déroulera le lundi 24 mars 2025 à 19 heures.

DATE	NUMERO	OBJET
03/02/2025	DE_2025_002_004	AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE RD 943
03/02/2025	DE_2025_002_005	AMENDES DE POLICE 2025.
03/02/2025	DE_2025_002_006	AVENANT N°1 AU LOT N°10 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - ÉLECTRICITÉ
03/02/2025	DE_2025_002_007	AVENANT N°1 AU LOT N°8 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE - PEINTURE
03/02/2025	DE_2025_002_008	AVENANT N°1 AU LOT N°6 DES TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE – MENUISERIES INTERIEURES
03/02/2025	DE_2025_002_009	DON A L'INSTITUT PASTEUR

République Française
 Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
 COMMUNE NOUVELLE TAUXIGNY-SAINT-BAUD

LISTE DE PRESENCE
 Réunion du 03/03/2025

Date de la convocation: 26/02/2025

NOM	FONCTION	SIGNATURE
ROBIN Jean-Louis	Maire	
GIRARD Yannis	1er Adjoint Au Maire	
DUPUY Charline	2e Adjointe Au Maire	
MALVILLE Gilles	3e Adjoint Au Maire	
VIALLES Elisabeth	4e Adjointe Au Maire	
MARCHAND Marie	Conseillère Municipale	
GOUALLIER Noëlle	Conseillère Municipale	
DOUCET Antoine	Conseiller Municipal	
JACQUET Stéphane	Conseiller Municipal	
LAGNY Peggy	Conseillère Municipale	
POUPEAU Stéphane	Conseiller Municipal	
AUGU Johanna	Conseillère Municipale	
BUREAU Antoine	Conseiller Municipal	
GATEFIN Bertrand	Conseiller Municipal	Représenté par GUÉRET Stéphanie
MAUPTIT Sébastien	Conseiller Municipal	
DUBOIS Cyrille	Conseiller Municipal	Représenté par AUGU Johanna
COIREAU Jérôme	Conseiller Municipal	Représenté par VIALLES Elisabeth
GUÉRET Stéphanie	Conseillère Municipale	
BAUDAIS Alexandra	Conseillère Municipale	
BIRAUD Marie-Hélène	Conseillère Municipale	
HARPIGNIES Aurore	Conseillère Municipale	
DURAND Mathieu	Conseiller Municipal	
GASNAULT Ella	Conseillère Municipale	